

ARRÊTÉ n° 2023 - 106
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2023-2024

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2023-24, **Double diplôme- Licence Information et communication – cursus Franco-allemand « Culture Européenne des Médias »**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :

Stéphanie KUNERT : Responsable du double diplôme Information et communication franco-allemand « Culture européenne des médias »

En qualité de membres de la commission :

Marie-Noëlle DOUTREIX : Responsable formation L1 Information-Communication

Mathias VALEX, co-responsable de la mention de licence Information-Communication

William SPANO, Directeur adjoint de l'Institut de la Communication

Sarah CORDONNIER :

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le ...19/01/23

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

